

Acteurs	Remarques acteurs	Réponses SAFEGE
Pascal Billault - AELB	Traitement des plans d'eau déconnectés Hypothèse à affiner pour tenir compte des plans d'eau non étanches → impact en période d'étiage	La remarque de l'AELB sur l'étanchéité des plans d'eau est partagée. Toutefois, il n'existe pas de référence sur le territoire pour permettre d'estimer le nombre de plans d'eau concernés. Après échange avec l'AELB, le comité technique propose de ne pas ajouter d'hypothèse supplémentaire sur le traitement des plans d'eau.
	Incompréhension sur l'hypothèse sur le taux de retour des pertes par infiltration	Cette hypothèse a été prise car, notamment en période d'étiage, les rejets infiltrés ne retournent pas intégralement au milieu (perte par évaporation, eau captée par la végétation ...)
Laurent Rimbault - DREAL Pays de la Loire	Comparaison des données issues des DDT et du fichier redevance de l'Agence de l'Eau sur les prélèvements pour l'irrigation	<p>Toutes les DDT ont été contactées. Toutefois, seules les données des DDT 28 et 37 ont été transmises.</p> <ul style="list-style-type: none"> • DDT 37 : Reçu M. Piquemal • DDT 49 : Appel Géraldine Gellé le 02/08 → pas de retour • DDT 28 : Appel Isabelle Grytten et Marie Lehouck le 04/08 + données transmises par l'EPL au lancement de l'étude • DDT 41 : Appel le 08/08 Isabelle Lecomte → pas de retour • DDT 72 : Appel Christelle Voisin → pas de retour <p>Par ailleurs, les données transmises par les DDT sont moins exhaustives que celles disponibles auprès de l'Agence de l'Eau. Les volumes indiqués dans la base de données, notamment de la DDT37, peuvent être jusqu'à 40% plus faibles que ceux de l'Agence de l'Eau certaines années. Toutefois pour un même captage, les volumes sont du même ordre de grandeur (voir identique). Il y a donc bien une concordance entre les bases. Cela est conforme au fait que l'Agence de l'Eau ait retravaillé sa base de données l'année dernière pour supprimer les erreurs de comptages.</p> <p>Ainsi d'un point de vue méthodologique nous avons :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Privilégier les données de l'Agence de l'Eau 2- Compléter avec les données des DDT pour 2014/2015 3- <i>Appliquer les hypothèses transmises par les CA 37 et 41 pour combler les données manquantes pour ces deux dernières années</i> <p>D'autre part, nous avons comparé les volumes obtenus pour l'irrigation dans le cadre de notre étude à ceux mentionnés dans le SAGE sur la période 2000-2013. Les volumes sont identiques à + ou - 1%.</p>

Acteurs	Remarques acteurs	Réponses SAFEGE
Alexandre Chaigneau – CA 49	Considérer l'ETP mesurée à différentes stations du territoire	Un test de sensibilité sera mené sur les paramètres ETP, RU et kc. Les résultats seront présentés en annexe du rapport.
	Revoir la RU → pas homogène à l'échelle du territoire du Loir	
	Test de sensibilité sur la RU	
	Ne pas appliquer un kc = 1 → un couvert en prairie n'est pas représentatif du territoire	
	Prise en compte de la température de l'eau sur l'évaporation des plans d'eau	<p>La méthode utilisée valorise l'ETP Penman décadaire. Le calcul réalisé tient compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De la température de l'air minimale et maximale, • De la vitesse moyenne du vent, • De la tension de vapeur moyenne, • De la durée d'insolation, • Et du rayonnement global. <p>Le paramètre de la température de l'eau ne rentre pas en compte dans le calcul réalisé. De plus, ce paramètre ne peut être pris en compte à notre échelle. Une analyse au cas par cas de la température de l'eau devrait être menée.</p> <p>La remarque de la CA 49 est tout à fait fondée mais inexploitable dans le cadre d'étude macroscopique.</p>
	La méthode utilisée sur-estime les pertes par évaporation des plans d'eau	Oui c'est le cas. Les hypothèses prises sont maximisantes. Les limites de notre analyse sont bien précisées dans le rapport.
Partie 5 → Faire un tableau bilan récapitulatif	Cette partie sera étoffée dans la prochaine version du rapport.	
Frédéric Verley – DREAL de bassin	Attention à l'emploi des termes nappe alluviale / nappe profonde	Effectivement certains termes dans le rapport ne sont pas appropriés. La terminologie nappe profonde fait appel au classement de l'AELB à savoir tous prélèvements réalisés à une profondeur supérieure à 10 m
	Comparaison des données issues des DDT et du fichier redevance de l'Agence de l'Eau sur les prélèvements pour l'irrigation	Cette remarque de la DREAL de Bassin rejoint celle de la DREAL Pays-de-la-Loire (cf. plus haut).

Acteurs	Remarques acteurs	Réponses SAFEGE
	Sous-estimation du nombre de plans d'eau connectés. Ne pas se limiter à la nappe alluviale et considérer une bande tampon autour des cours d'eau	La même hypothèse que celle employée sur la Sarthe amont et l'Oudon sera employée. Les plans d'eau sont connectés lorsqu'ils se situent dans la frange alluviale ou dans une bande tampon autour du cours d'eau.
	Résultats de l'évaporation des plans d'eau conformes aux estimations DREAL	RAS
	Hypothèse sur les plans d'eau déconnectés et la période de remplissage hivernale hâtive	La remarque de la DREAL de Bassin rejoint celle de l'Agence de l'Eau.
	Méthode de compensation des plans d'eau déconnectés peu claire	A reformuler dans le rapport.
Alexandre Delaunay – Animateur SAGE Loir	Mettre en relation les prélèvements AEP avec la démographie Établir un ratio prélèvements / démographie	Analyse à mener dans le rapport.
	Précisions à apporter sur les importations / exportations d'eau potable	Nous n'avons pas de chiffres très précis à apporter mais un ordre de grandeur peut être estimé par comparaison des volumes prélevés pour l'AEP et les rejets d'assainissement. Cet élément sera précisé dans le rapport.
	Intégrer les projections pour les prélèvements AEP	Les analyses prospectives menées dans le SAGE seront reprises ici.
	Intégrer un paragraphe sur la loi NOTRe	Paragraphe à intégrer dans le rapport.
	Contacter les chambres d'agriculture régionale	Les chambres d'agriculture régionales ont été contactées mais aucune donnée n'a été récoltée. Jean-Pierre Coutard pour la Région Pays de la Loire a été contacté et Joël Pitrou pour la région Centre.
	Compléter l'analyse du tissu agricole	Analyse à mener dans le rapport.
	Insérer un tableau des besoins théoriques en eau et période d'utilisation associée	Les périodes et les coefficients cultureux peuvent être précisés. Les besoins en revanche varient d'année en année et dépendent de la pluviométrie et des surfaces irriguées. Un graphique des besoins en eau annuel sera indiqué dans le rapport.
	Elevage → distinguer élevage laitier et à viande Et préciser les territoires les plus concernés	Analyse à mener dans le rapport.
	Comparaison des données issues des DDT et du fichier redevance de l'Agence de l'Eau sur les prélèvements pour l'irrigation + Arrêté d'occupation DPF	Cette remarque rejoint celle de la DREAL Pays-de-la-Loire et de la DREAL de Bassin (cf. plus haut).

Acteurs	Remarques acteurs	Réponses SAFEGE
	Indiquer le nombre de captage et le volume moyen par captage	Analyse à mener dans le rapport.
	Indiquer le ratio prélèvements irrigation / SAU	Analyse à mener dans le rapport.
	Doute sur les données d'irrigation sur l'Aigre et la Conie	Aucune incohérence n'a été notée dans nos données. De plus, les volumes indiqués sont cohérents avec ceux mentionnés dans le SAGE.
	Préciser ce que comprend le volume moyen journalier consommé pour l'abreuvement	Analyse à mener dans le rapport.
	Interrogation sur les hypothèses de ventilation pour l'abreuvement	Les hypothèses pour l'abreuvement seront reprises suite au travail mené avec les Chambres d'Agriculture notamment dans le cadre de l'étude menée sur le bassin de la Sarthe aval.
	Rappeler que les prélèvements industriels sont comptabilisés aussi dans les prélèvements AEP	Précisions à apporter dans le rapport.
	Préciser la part restituée pour les prélèvements industriels	Cette précision sera apportée. Toutefois, on parle bien de volumes prélevés et non consommés dans cette partie.
	Indiquer le nombre de captage et le volume moyen par captage	Analyse à mener dans le rapport
	Remarques sur les plans d'eau et la faible densité évoquée par la DREAL Pays de la Loire	Des vérifications ont été effectuées et la base de données obtenue correspond bien aux données transmises par les différentes DDT, les DREAL et l'EPL. La densité de plans d'eau sera précisée dans le rapport et comparée à celle des territoires voisins où l'information est disponible.
	Comparer prélèvements AEP et rejets d'assainissement et mettre en perspective avec les moyennes nationales	Analyse à mener dans le rapport.
	Indiquer le ratio rejets AC / population	Analyse à mener dans le rapport.
	Préciser le taux de raccordement aux réseaux d'assainissement collectif	Le taux de raccordement n'est pas connu. Le terme employé n'est pas approprié dans le rapport. Il sera modifié.
	Partie 5 → Faire un tableau bilan récapitulatif	Cette partie sera étoffée dans la prochaine version du rapport. Cette remarque rejoint celle de la CA49.

Acteurs	Remarques acteurs	Réponses SAFEGE
CA 37 et 41	p19 / p20 → Erreur sur les éléments présentés pour caractériser l'activité agricole	A revoir et valoriser les éléments transmis.
	P21 Pas pertinent de répliquer les données de prélèvements 2014-2015 sur la base de 2013	Les ratios mentionnés seront valorisés et les chroniques de prélèvements modifiées.
	Cheptel → Contacter les DDPP Régression linéaire non pertinente pour caractériser l'évolution	Les DDPP ont été contactés mais n'ont pas d'information complémentaire à nous communiquer. Concernant la régression linéaire, cette hypothèse est couramment utilisée (et n'a jamais été remise en question par les CA. Globalement la diminution des cheptels est avérée.
	Interrogation sur la pertinence des hypothèses prises pour l'abreuvement Et demande de précisions sur ce que contient le ratio de consommation journalier	Les hypothèses pour l'abreuvement seront reprises suite au travail mené avec les Chambres d'Agriculture notamment dans le cadre de l'étude menée sur le bassin de la Sarthe aval.
	P 32 – Préciser les sources de données des prélèvements industriels	Les volumes proviennent du fichier redevance prélèvements de l'Agence de l'Eau. les industriels raccordés sur le réseau AEP sont également quantifiés mais dans la partie prélèvements sur réseau AEP.
	P89 et fin du rapport – Analyse faite que pour le département 37	Oui il s'agit ici d'une analyse supplémentaire spécifiquement demandée par la DDT 37. Précisons néanmoins que dans le 1 ^{er} rapport transmis une analyse hydrologique a bien été menée sur l'ensemble du territoire du Loir.
	Attention aux limites de l'analyse sur les plans d'eau – absence d'information sur les volumes des retenues notamment	L'analyse menée sur les plans d'eau présente effectivement des limites. Toutefois, spécifiquement sur les capacités des retenues, il est important de préciser que ce paramètre ne rentre pas en compte dans le calcul de l'évaporation.
	Plans d'eau → il serait pertinent de dissocier les prélèvements en étiage et en période hivernale	C'est bien ce qui est fait dans l'étude.

Acteurs	Remarques acteurs	Réponses SAFEGE
<p>DDT 28 – Mme Grytten</p>	<p>Remise en cause du découpage retenu en juin 2016 Nécessité de différencier l'amont et l'aval de l'unité « Loir à l'aval de la confluence avec la Conie jusqu'à Durtal ».</p>	<p>Le découpage ne sera pas revu pour distinguer l'amont et l'aval de cette unité de gestion. En effet, le découpage a fait l'objet de nombreuses réunions en début d'année. Suite à la validation du découpage proposé en juin 2016, un travail conséquent a été mené sur les usages par unité de gestion.</p> <p>D'une part, le modèle utilisé est un modèle pluie/débit et non maillé. La précision de celui-ci ne permet en effet pas d'approcher et de reproduire de tels comportements locaux.</p> <p>Enfin, il n'y a pas de station hydrométrique permettant de caler de façon robuste le modèle à des échelles inférieures.</p> <p>Toutefois afin de prendre en compte la remarque de la DDT 28, une chronique de débit fictive sera reconstituée à l'aval de la confluence avec la Conie en sommant les apports de chaque sous bassin.</p> <p>Un point de référence sera ainsi disponible et le Loir ne sera plus uniquement suivi avec la station de Villavard.</p>